



Salaire limité par rapport à la charge de travail

Par Yoannnnnn

Bonjour

Je travaille comme secrétaire avec un échelon 1

Donc je perçois le SMIC

Sauf que mes tâches, d'après ce que j'ai vu concernant cette échelon, ne correspondent pas.

En effet, je ne fais pas du secrétariat basique.

Je suis autonome, je fais tous les devis, je gère les plannings commerciaux et d'installation et je suis beaucoup seule.

Je fais beaucoup de recherches pour préparer les devis qui sont le plus souvent incomplets, je suis les règlements clients et solde les factures. Je vérifie les ARC de commande s, je suis les délais de livraison. Lorsqu'il y a un litige avec un client ou un fournisseur, c'est moi qui m'en occupe.

Quand il y a un courrier plus compliqué à rédiger c'est moi qu'il prépare. Lorsque mes collègues ont besoin de conseils ou de renseignements c'est moi qu'ils contactent pour être renseignés.

J'ai tellement de travail actuellement que je travaille sur mon temps de pause de midi, j'arrive plus tôt le matin et je pars plus tard le soir généralement.

Je précise qu'il y a deux gérants.

Mais toute l'activité ou presque m'est déléguée.

Lorsqu'il y a des grosses commandes c'est eux qui les gère mais si il y a des à côtés à commander, ils ne s'en rendent pas compte, et comme je connais bien les dossiers, c'est moi qui dois m'en occuper. En fait, je coordonne toute l'activité.

Je croule sous le travail et je vois bien qu'ils ne souhaitent pas du tout y prendre part.

Je suis toujours stressée par les réclamations de clients mécontents, et les retards et contrariétés ne les touchent pas du tout : ils ne prennent jamais le téléphone, même pour des choses graves, et si un client arrive au bureau, ils s'en vont ou se cachent...

Je pense qu'un échelon supérieur serait plus juste.

J'aimerais avoir un avis éclairé sur la question s'il vous plaît.

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous pensez que votre niveau de salaire et de qualification ne correspondent pas à votre activité réelle, il est temps de demander un entretien à votre employeur pour lui en faire part.

S'il ne propose aucune amélioration, vous pouvez aller faire valoir vos compétences chez un autre employeur pour une meilleure position.

Ne démissionnez pas avant d'avoir la certitude d'un prochain emploi.